

# La Lettre de la Commune D'Enchenberg

## Octobre 2009

Mairie - 57415 ENCHENBERG

Tél. 03.87.96.38.78

Fax 03.87.96.35.57

<http://www.enchenberg.fr>

E-Mail: [mairie.enchenberg@orange.fr](mailto:mairie.enchenberg@orange.fr)

### Le mot du Maire

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Chers habitantes et habitants d'Enchenberg,

En espérant que cette rentrée 2009 se sera bien passée pour vous toutes et tous, et que le repos estival vous aura été bénéfique et récupérateur, je vous salue très respectueusement.

honneur de m'adresser à vous dans cette page d'éditorial de notre bulletin communal, un honneur et un plaisir !

C'est un plaisir de vous présenter cette édition automnale de ce bulletin communal que plus que jamais je désirerais voir devenir le « livret de correspondance » entre la municipalité et ses habitants. D'ailleurs dans ces pages, et dans cet esprit, vous découvrirez une rubrique nouvelle qui s'intitule « questions/réponses ». Ce n'est que l'embryon de ce que nous souhaiterions voir devenir le bulletin Communal : une plateforme de dialogue, un forum, ou un « chat room »(1) pour les branchés de l'Internet.

Nombre de décisions que nous prenons, d'actions, de projet que nous entamons, peuvent susciter de votre part étonnement, et parfois même de l'incompréhension. Mais à la lumière de quelques mots d'explications ou de quelques commentaires, elles vous apparaîtront parfois sous un jour différent. Même si ces éclaircissements ne convaincront pas toujours, elles auront au moins le mérite d'expliquer... Mais pour pouvoir répondre aux questions que vous êtes en droit de vous poser, il faut d'abord nous les adresser. N'hésitez donc pas à nous interpeller. Je vous y invite, je vous y incite même !

Nous vous devons des réponses, vous les aurez ... !

2009 qui est sur le point de s'achever aura été une année émaillée de péripéties et de faits plus ou moins heureux ... les plus heureux resteront, certes, mais sachant aussi tirer les leçons de ceux qui l'ont été moins. « *L'expérience est une école où les leçons coûtent parfois tellement cher* », qu'il serait navrant de ne pas s'en instruire. Si le début de cette citation est d'un Monsieur qui s'appelait Benjamin Franklin, je me suis permis d'en modifier la fin. M. Franklin étant bien trop sévère dans son jugement, estimait que « *les sots ne s'instruisent que là* ». Je dirais que, n'est sot, que celui qui ne s'en instruisait pas ....

Apprenant à relativiser nos soucis quotidiens, et parfois ils nous paraîtront bien minuscules comparer à certains autres, ou à ceux de certains autres ...

Mais de m'ériger en moralisateur n'était absolument pas mon intention, même si de ne pas oublier certaines règles, pourrait souvent s'avérer bien utile ...

Donc, trêve de morale et de bonnes paroles. Et revenons-en à des choses plus triviales.

A la veille de cette toussaint, nous abordons déjà la dernière ligne droite de cette année. 2009 est passé à une célérité ahurissante. C'est du moins là mon impression toute personnelle, que certains partageront peut-être avec moi. Et si c'est le cas, je vous invite au cours des semaines à venir à nous rejoindre, à prendre le temps, à s'arrêter un instant, pour souffler en profitant d'une des nombreuses occasions qui se présenteront : toussaint, 11 novembre, concours des maisons fleuries, marché de Noël, et pour les plus anciens d'entre vous, le repas de fin d'année des séniors. Mais d'une manière générale, je vous invite à profiter pleinement de toutes ces festivités de fin d'année qui se dérouleront au cours des prochaines semaines ...

A toutes et à tous je souhaite une belle fin d'année, un bel automne ...

Cordialement,



Thierry BECK

(1) chat room : n'y voyez là aucune connotation miaulante, ni aucune corrélation avec des félins. Le « chatroom » étant un terme d'internaute qui désigne une « salle (virtuelle) de conversation »

## ...à propos de Communauté de Communes (comcom).

**P**our celles et ceux que le sujet intéresse, mais distinct de l'éditorial ; pour ne pas l'imposer à celles et à ceux qui ne le suivent que de loin, je voulais cependant apporter ici quelques commentaires à propos de l'intercommunalité : au sujet de la création de la grande comcom du Pays de Bitche...

J'aimerais partager avec vous quelques réflexions sur un sujet qui fait couler beaucoup d'encre dans la presse locale. Et pour cause, le sujet est extrêmement important, les enjeux sont de taille et les conséquences en seront essentielles pour de nombreuses années à venir. J'ai nommé la fusion des 3 communautés de communes, la création de la grande communauté des communes du Pays de Bitche... Je suis, personnellement convaincu de la nécessité de mettre nos ressources en commun, de travailler ensemble, pour arriver à réaliser davantage.

Je suis « pour » à 200% ! Mais la façon dont elle est en train de se faire me fait m'interroger, et pour tout dire, me frustrer... à un point qu'elle va finir par me faire passer pour un « opposant » au projet, un récalcitrant à cette fusion pourtant nécessaire et indispensable.

Il n'y a peut-être que cette façon là de procéder, je l'ignore. Je n'ai ni le recul ni l'expérience nécessaire pour en juger. Je ne suis sans doute qu'un naïf, victime de mes illusions, et convaincu de ma candeur !!!

Bref, la grande communauté est en marche, et c'est une excellente chose. Mais comment marchera-t-elle ? Que pourrons nous en attendre, concrètement ?

L'avenir seul nous le dira, mais il nous faudra rester vigilant jusqu'au bout, et au-delà...

Le débat sur la représentativité au sein de la nouvelle structure, débat qui constitue pourtant le point de départ de cette nouvelle future assemblée, a déjà été plus que laborieux.

Et il est vrai que s'opposent deux approches différentes. Mais, je les soupçonne, toutes deux malheureusement empreinte d'un même esprit de « clocher ».

Représentativité démocratique et démographique ? Un village de plus de 1000 habitants devrait-il être davantage représenté qu'un village de moins de 300 habitants. Oui, peut-être.

Mais le vrai esprit « communautaire » ne devrait-il pas abolir justement cette notion et transcender les limites communales ???

Et tous les représentants des « petites » communes, de ces communes de moins de 300 habitants, l'avaient-ils compris ainsi ? Ou bien n'était-ce que la crainte de se voir submergé par les voix, plus nombreuses, des « grandes » communes ??

La solution qui a finalement été retenue aboutira à une assemblée forte de 53 siègeants. Sachant que certaines communes de l'actuelle communauté de Rohrbach-lès-Bitche pourraient prochainement rejoindre la grande communauté des communes du Pays de Bitche, la nouvelle assemblée réunira plus de 60 membres ... La question qui est de savoir si une pareille assemblée pourra être efficace me semble légitime.

Tout cela pour vous dire que j'ai l'impression que « l'esprit communautaire » n'est pas encore tout à fait rentré dans nos mœurs.

Si à certains, elle fait cruellement défaut, d'autres, en ont une interprétation très personnelle. Bref, je crois que nous n'en sommes encore qu'aux balbutiements. Cet « esprit communautaire » doit être cultivé, entretenu, pour un jour arrivé à maturité, et se voir se réaliser. C'est pour cela que je reste persuadé qu'il faut réaliser cette fusion dès maintenant, tout en restant réaliste, et surtout ...vigilant !

Nous avons été amenés récemment à délibérer d'une part à propos du périmètre, d'autre part au sujet des statuts de cette nouvelle structure. Votre conseil a accepté le périmètre, soit ! Mais a choisi de proposer un certain nombre de modifications aux statuts qui nous ont été soumis pour approbation.

Et c'est ainsi que votre conseil municipal a passé au crible ces statuts qui devront régir cette nouvelle entité intercommunale, et a jugé utile de formuler les remarques comme suit :

### Concernant l'article 5, compétence :

Le conseil municipal a estimé judicieux d'apposer l'épithète « futur » devant deux structures qui n'existent pas encore, à savoir l'accès de la « future » maison de retraite de Montbronn, et la voirie d'accès à la « future » caserne des pompiers entre Lemberg et Goetzenbruck

### Concernant l'article 6, alinéa 6, dispositions diverses :

Votre conseil a pensé que l'article 6.6 au terme duquel en cas de discordance, l'avis de 2/3 des membres du conseil de communauté prévaudrait sur la décision du conseil municipal pour une

décision qui ne concernait que cette seule commune, était carrément un abus de pouvoir. Par conséquent, il a demandé sa modification. Quoi de plus légitime ??? Dans le respect de l'esprit communautaire le plus convaincu.

#### Concernant l'article 9, le président :

Votre conseil a pensé qu'un président d'une telle communauté de commune devrait pouvoir se consacrer **EXCLUSIVEMENT** à ces fonctions. A fortiori, une pareille disposition lui évitera à n'en pas douter des conflits d'intérêts.

En plus, cette clause aurait indirectement l'avantage de libérer des fonctions communales que la personne occupait au sein de sa commune, au bénéfice d'un tiers qui pourra, à son tour, s'y investir pleinement.

Vote conseil a préféré formuler et articuler ces souhaits au préalable, plutôt que de s'en remettre aux dispositions d'un bureau nouvellement mis en place, à s'«auto mutiler».

#### Concernant l'article 10, le bureau :

Vote conseil à enfin souhaité, et l'a exprimé, que de limiter le nombre de vice-présidents à 15% du nombre des membres siégeants serait suffisant, et éviterait des dérives abusives d'attribution de titre(s).

Votre conseil en a délibéré et décidé ainsi, pensant qu'il s'agissait là de l'intérêt de la commune. La vocation de votre conseil étant de défendre les intérêts de la municipalité, laissant à d'autres le soin et le souci de l'intérêt communautaire ...

Mais il est vrai qu'il n'est pas toujours très facile de concilier les deux... il peut même advenir que le simple fait de savoir les dissocier soit un casse tête ... Et pour finir, le choix entre les deux peut devenir carrément cornélien.

Bref, pas toujours facile, pas toujours compatible.

Or il paraîtrait qu'amender ces statuts revient à les refuser... Il paraît aussi qu'il aurait fallu les accepter « tel quel », pour les discuter, et éventuellement les amender, ultérieurement.

Ces statuts ont été élaborés par un certain nombre de collègues maires, réunis en commission. Ces collègues ont fait, j'en suis sûr un travail consciencieux et dévoué, et je tiens à rendre hommage à leurs investissements et leurs efforts. Cependant, le travail de cette commission n'a, à ma connaissance, jamais été validé par aucune assemblée plénière au niveau des communautés de commune. Le résultat de ces travaux de commission ont été soumis à la préfecture, « tel quel », nous sont revenus de la préfecture pour adoption, « tel quel »...

Or il se trouve que dans l'état, votre conseil municipal ne voulait pas les accepter, « tel quel », et a ainsi refusé de valider tacitement, ou implicitement des règles qui ne lui paraissent pas satisfaisantes.

La création de cette grande communauté de commune est cependant, plus que jamais, nécessaire. Et nous restons confiants !!

Je souhaite pour ma part, que se réalise la fusion. Je souhaite qu'elle soit équitablement bénéfique à toutes les communes qui la constitueront.

Je souhaite qu'elle saura réaliser, ce qui ne serait sans doute, que de modeste contribution comparée au gigantisme de certaines initiatives, mais qu'elle fasse déjà ces «modestes» choses.

Par exemple, je souhaite qu'en plus de réaliser les grands projets de « piste cyclable à vocation **touristique** » elle saura aussi réaliser des bandes cyclables pour relier les habitants de nos villages.

Ou encore, je souhaite qu'elle saura en plus des hauts lieux du **tourisme** aux pays de Bitche, accorder une attention au moins similaire à certains autres lieux, qui relèveront aussi de sa compétence, et qui le méritent tout autant, et à mon avis, davantage encore... Le gymnase du collège de Lemberg en est, par exemple, une illustration parfaite ...

Et je m'arrêtera sur ce mot d'un de nos auteurs nationaux, M. Jules Renard, qui disait :  
« Le projet est le brouillon de l'avenir. Parfois, il faut à l'avenir des centaines de brouillons. »  
...en espérant, quand même que nous n'aurons pas besoin d'atteindre la centaine ...

Si vous avez lu jusque-là mes commentaires, soyez remercié pour l'attention que vous m'aurez accordée.

Avec mes sincères salutations.



Thierry BECK



## INFOS PRATIQUES

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

	MATIN	APRES-MIDI
<i>Lundi</i>	Fermée	14H à 17H
<i>Mardi</i>	9H à 12H	14H à 17H
<i>Mercredi</i>	9H à 12H	Fermée
<i>Judi</i>	9H à 12H	14H à 17H
<i>Vendredi</i>	9H à 12H	14H à 17H

### PERMANENCES DU MAIRE OU DES ADJOINTS

MARDI	17H à 18H30
VENDREDI	17H à 19H

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHARGE DE LA COMMUNE

Pour la saison hivernale 2009/2010 :

<i>Mois de Novembre 2009</i>	Samedi 7 novembre 09 De 14H à 15H
<i>Mois de Décembre 2009</i>	Samedi 5 décembre 09 De 14H à 15H
<i>Mois de Janvier 2010</i>	Samedi 9 janvier 09 De 14H à 15H
<i>Mois de Février 2010</i>	Samedi 6 février 09 De 14H à 15H
<i>Mois de Mars 2010</i>	Samedi 6 mars 09 De 14H à 15H

En cas de mauvais temps (pluie ou neige), elle restera fermée.

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE BITCHE POUR LES PARTICULIERS

	MATIN	APRES-MIDI
<i>Lundi et mardi</i>	10H à 12H	13H à 15H
<i>Mercredi Jeudi Vendredi</i>	10H à 12H	13H à 17H
<i>Samedi</i>	8H à 12H	



## AGENDA

**Du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2009**

Centre de loisirs pour les enfants de 4 à 12 ans organisé par l'AICSEPT à la salle polyvalente. Le centre aura comme thème l'astronomie.

**Samedi 31 octobre 2009**

1<sup>ère</sup> battue de chasse sur le ban communal.

**Dimanche 8 novembre 2009**

Dès 8H, messe des chasseurs en plein air sur le site de la chapelle Ste Vêrene (si le temps le permet)

**A partir du samedi 14 novembre 2009**

Traditionnelle vente des calendriers des sapeurs pompiers par l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Enchenberg-Montbronn. Veuillez leur réserver un bon accueil.

**Du samedi 14 au dimanche 15 novembre 2009**

Concours de tir à la carabine à l'occasion de la *Kirb du village* organisé par le club de tir à la salle polyvalente.

**Vendredi 20 novembre 2009**

Remise des prix du concours des maisons fleuries à 19H dans le local du club de tir (derrière les bâtiments scolaires).

**Samedi 21 novembre 2009**

2<sup>ème</sup> battue de chasse sur le ban communal.

**Jeudi 26 novembre 2009**

Don du sang de 16h30 à 18h45 à la salle polyvalente.

**Dimanche 13 décembre 2009**

14<sup>ème</sup> Marché de Noël organisé par l'Interassociation à la salle polyvalente.

**Dimanche 20 décembre 2009**

Fête de Noël des seniors pour les personnes de 65 ans et plus organisée par la municipalité à la salle polyvalente.

**Vendredi 8 Janvier 2010**

Vœux du Maire et de la municipalité à la population ! ...à la salle polyvalente !.

**Jeudi 18 février 2010**

Ramassage des objets encombrants ménagers et extra-ménagers. Veuillez sortir vos objets la veille.



## INFOS-LOCALES



### LES BRIOCHES DE L'AMITIE

Lors de la vente des brioches de l'amitié effectuée par l'équipe des confirmands, la somme de 652,20 € a été récoltée au profit de l'Association familiale d'aide aux enfants inadaptés de la région de Sarreguemines (l'A.F.A.E.I.).



### OPERATION RAMONAGE

L'entreprise de ramonage RAYMOND de Phalsbourg se propose de vous nettoyer votre cheminée avant l'hiver. Le prix est fixé à 28 €. Si vous êtes intéressé, veuillez contacter la mairie au 03.87.96.38.78.



### OPERATION RESTOS DU COEUR

Une collecte de denrées alimentaires non périssables est organisée au presbytère du samedi 7 au mercredi 18 novembre 2009. Vous pouvez déposer votre aide alimentaire (café, pâtes, huile, aliments en conserve, etc..) aux heures et jours suivants :

Samedi 7 novembre	9H à 12H	14H à 18H
Lundi 9 novembre		14H à 18H
Mardi 10 novembre		14H à 19H
Jeudi 12 novembre		14H à 18H
Vendredi 13 novembre	9H à 12H	16H à 19H
Samedi 14 novembre	9H à 12H	14H à 16H
Lundi 16 novembre	9H à 12H	14H à 16H
Mardi 17 novembre	9H à 12H	14H à 18H
Mercredi 18 novembre	9H à 12H	



### LES BRUITS DE VOISINAGE

De nombreux administrés se sont plaints des nuisances cet été. Nous invitons tous les habitants à faire preuve d'un peu de civisme et vous rappelons ci-après les textes ainsi que les horaires d'autorisation fixés par arrêté municipal du 7 août 2008.

*"Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.*

A cet effet, nous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

#### **SONT AUTORISES :**

- En semaine : de 8H30 à 12H et 14H à 20H30
- Le samedi de 9H à 12H et de 14H à 19H
- Les jours fériés de 10H à 12H
- INTERDIT LE DIMANCHE

#### Quelques exemples de sources de bruits :

- 30 dB : conversation à voix basse
- 40 dB : réfrigérateur
- 50 dB : pluie
- 55 dB : lave-linge
- 60 dB : conversation normale
- 65 dB : téléviseur
- 70 dB : sonnerie de téléphone, micro onde
- 75 dB : aspirateur
- 80 dB : automobile
- 85 dB : aboiement
- 90 dB : tondeuse à gazon
- 95 dB : klaxon
- 100 dB : chaîne hi-fi
- 105 dB : concert, discothèque
- 130 dB : course automobile
- 140 dB : avion au décollage



### CARCASSES DE VOITURES

Nous vous informons que la mairie propose en permanence l'opération de ramassage de carcasses de voitures et métaux (fûts de fioul). M TONNELIER, ferrailleur de Schmittviller, effectue cette opération de ramassage à titre gratuit. Pour vous inscrire, veuillez contacter la mairie au 03.87.96.38.78.



### BATTUES DE CHASSE ET TIR DE NUIT

M KOCH Emil, adjudicataire du lot de chasse communal, locataire de la parcelle n°93 de la Forêt domaniale de Lemberg et des réserves n°5 et 6 de la commune d'Enchenberg ainsi que M KOCH Manuel, adjudicataire du lot n° 3, article n°11 de la Forêt domaniale de Lemberg procéderont à des battues sur les différents lots aux dates suivantes :

- Samedi 31 octobre 2009
- Samedi 21 novembre 2009
- Samedi 12 décembre 2009
- Samedi 9 janvier 2010

Ils tiennent également à informer les habitants que le tir de nuit sera pratiqué sur le ban communal pour la saison de chasse 2009/2010.



### REVENUS DE LA CHASSE

Monsieur le Percepteur de Rohrbach-Lès-Bitche vous informe que le produit de la chasse de l'année 2009 peut être retiré auprès de la trésorerie à partir du 3 novembre prochain.



## LE STATIONNEMENT

Le stationnement sur les trottoirs est plus que gênant pour les personnes à mobilité réduite, les enfants en poussettes ou landaus mais également tout piéton souhaitant l'emprunter.

A noter que les pensionnaires du Foyer d'accueil médicalisé souhaitent eux aussi pouvoir se déplacer tranquillement lors de leurs promenades quotidiennes sans être gênés par les voitures en stationnement sur le trottoir.

Nous incitons fortement les propriétaires à faire preuve de civisme à l'égard de cette situation et de prendre toutes les dispositions pour garer leurs véhicules à l'entrée de leur propriété ou de celle visitée.

**LES TROTTOIRS SONT RESERVES AUX PIETONS**

**MERCI DE PENSEZ A EUX !!**



## LISTE ELECTORALE

Les personnes ayant transféré leur domicile à Enchenberg au courant de l'année 2009 ainsi que celles s'étant installées au village antérieurement et qui auraient omis de s'inscrire sont invitées à se présenter en mairie pour **s'inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre prochain.**

En 2010, auront lieu les élections régionales qui vont permettre, aux Français d'élire leurs conseillers régionaux qui siégeront au conseil régional pendant une durée de 6 ans. Cette élection est très importante pour le quotidien de chacun car le conseil régional s'occupe des affaires de votre région dont l'aspect économique. Cet aspect permet de financer le bon développement des infrastructures éducatives ou garderies, la rénovation des voies de circulation entre autre. Les élections régionales 2010 auront lieu, normalement, au mois de Mars. Depuis la loi du 11 avril 2003, le scrutin est proportionnel à 2 tours avec prime majoritaire.



## **INFOS-GENERALES**



## ALLO SERVICE PUBLIC

Vos droits et vos démarches dans les domaines suivants :

- Formation - Social
- Papiers - Logement
- Travail - Justice
- Famille

sont accessibles sur internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et par téléphone au **3939** (au prix d'une communication locale à partir d'un poste fixe)

Ces deux services informent les usagers sur les sujets de la vie quotidienne afin de les aider à mieux

appréhender leurs droits et obligations ainsi qu'à accomplir leurs démarches. Ils orientent également vers les organes administratifs compétents pour renseigner les administrés ou pour traiter leurs démarches administratives.

**Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h et de 8h30 à 18h le samedi sur simple appel téléphonique. Une réponse de premier niveau sera donnée en moins de trois minutes.**



## CARTE DE REDUCTION FAMILLE :

Pour bénéficier de certains avantages, selon que vous avez 1, 2 voire 3 enfants ou plus, vous pouvez demander la carte **Enfant Famille** ou la carte **Familles Nombreuses**.

Carte Enfant Famille	Carte Famille Nombreuse
Les familles ayant 1 ou 2 enfants de moins de 18 ans	Les familles ayant ou ayant eu au moins 3 enfants de moins de 18 ans
Les ressources de 2007 doivent être inférieures à 22 321 € (1 enfant) 27 472 € (2 enfants)	Aucune condition de ressources
<b>Avantage :</b> Réductions tarifaires Sncf de 25 % à 50 %	Réductions tarifaires Sncf jusqu'à 75 %. Réductions dans certaines enseignes, au cinéma, dans les musées, les hôtels...
<b>Comment l'obtenir et à quel prix ?</b>	
Imprimer l'attestation de droit sur <a href="http://caf.fr">caf.fr</a> , rubrique « mon compte » puis s'adresser à un guichet Sncf avec une photo pour chacun des bénéficiaires. Le coût de la carte est de 15€ par famille (frais de dossier)	Remplir la demande de dossier directement sur le site <a href="http://www.voyages-sncf.com">www.voyages-sncf.com</a> ou sur <a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a> , rubrique "particuliers" puis "infos pratiques". Vous recevrez ensuite chez vous le dossier à compléter et à renvoyer. Coût de la carte : 18 € par famille (frais de dossiers)



## PASSEPORT

### **ENTREE ET TRANSIT SUR LE TERRITOIRE AMERICAIN.**

Les Etats-Unis ont modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 les conditions d'accès à leur territoire, et n'acceptent plus le passeport d'urgence sans visa d'entrée.

De ce fait, toute personne détenant ce type de

passport devra :

- Soit y faire apposer un visa par les autorités américaines,
- Soit le faire échanger contre un passeport biométrique.

## **RAPPELS**

Les passeports ne nécessitant pas de visa d'entrée sont les suivants :

- Passeports à lecture optique délivrés avant le 25/10/2005,
- Passeports électroniques,
- Passeports biométriques.

Le passeport individuel est exigé : les autorités américaines ne reconnaissent pas l'inscription des enfants sur le passeport des parents.

Pour toute précision :

- Consulter le site internet du Ministère des Affaires Etrangères  
<http://www.diplomatie.gouv.fr>
- Se mettre en relation avec la mairie.



## **CHIENS DANGEREUX**

La loi du 20 juin 2008 crée un **permis de détention** pour les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nd</sup>e catégorie qui remplace la déclaration en mairie prévue auparavant.

Le permis de détention est délivré dans la mairie du lieu de résidence du propriétaire ou du détenteur du chien.

Le maire délivre le permis sur présentation des pièces justifiant de :

- L'identification du chien
- Sa vaccination antirabique
- L'assurance responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur dans les conditions prévues à l'article R211-7 du code rural
- La stérilisation pour les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie
- **L'obtention par le propriétaire de l'attestation d'aptitude**
- **La réalisation de l'évaluation comportementale du chien**

### **ATTENTION !**

**LES PROPRIETAIRES OU DETENTEURS DE CHIENS ONT JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2009 POUR SE FAIRE DELIVRER CE PERMIS DE DETENTION**

L'évaluation comportementale est obligatoire pour les chiens en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nd</sup>e catégorie. Cet examen est réalisé dans le cadre d'une consultation vétérinaire et a pour objet d'apprécier le danger potentiel représenté par un chien.

L'attestation d'aptitude est obligatoire pour :

- tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nd</sup>e catégorie.
- Les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui seraient désignés par le maire parce que leur chien est susceptible de présenter un danger.
- Les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui seraient désignés par le maire parce que leur chien a mordu une personne ou un animal.

Cette formation d'une durée de 7 heures vise à mieux responsabiliser les propriétaires et détenteurs de chiens

en les sensibilisant aux risques que représente un chien dangereux et à les informer des bonnes pratiques en matière de prévention des accidents.

Elle est dispensée par des personnes habilitées par la Préfecture dont vous trouverez la liste sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.moselle.pref.gouv.fr>, rubrique police administrative, chiens dangereux.

Voici les coordonnées de l'éducateur habilité à dispenser cette formation dans notre secteur :

**M KUHN Bernard, Domaine d'Ophélie 57500 SAINT AVOLD ☎ 03.87.81.58.19**



## **STOP A LA PUBLICITE**

### **Réduisons vite nos déchets, ça déborde**

Chaque citoyen peut, par des actions concrètes et simples, œuvrer au quotidien pour limiter la croissance constante de la quantité de déchets que nous produisons.

### **- Chaque année, un million de tonnes de courriers non adressés**

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités, ou des journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à 40 kg par foyer. Les publicités des grandes surfaces représentent 58% de ces quantités, les journaux gratuits d'annonces 18%, le commerce local 14%, le reste correspond aux services et aux publications des collectivités locales.

### **- Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible**

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant ou une étiquette, mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information de sa collectivité.

Cette étiquette peut être téléchargée sur le site suivant : [www.ecologie.gouv.fr/stop-pub](http://www.ecologie.gouv.fr/stop-pub) ou être retirée en mairie.



## **LES RENDEZ-VOUS DU VERGER**

Après avoir organisé à trois reprises le festival verger en 2002, 2004 et 2006, le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord et tous les partenaires concernés par le festival ont souhaité mettre en place une nouvelle manifestation permettant de mettre en lumière l'ensemble des initiatives locales en faveur du verger haute tige sur le territoire du Parc.

Le verger traditionnel est constitué d'arbres fruitiers à haute tige à variété rustique qui résistent bien aux maladies et ravageurs. L'utilisation de traitements n'est donc pas nécessaire. Malgré leur intérêt, les vergers hautes tiges connaissent depuis 1970 un déclin de plus en plus marqué.

C'est pourquoi cet appel à projets est lancé pour permettre dans un premier temps de distinguer les meilleures initiatives et dans un deuxième temps de recenser les actions susceptibles de figurer dans un programme de manifestations intitulé LES RENDEZ-VOUS DU VERGER 2010.

L'objectif de cet appel à projets est de rassembler des projets innovants et actions en cours concernant les vergers hautes tiges qui répondent aux objectifs de la charte du Parc.

Ce projet s'adresse aux :

- associations (arboriculteurs, protecteur de la nature,...)
- particuliers propriétaires de vergers
- professionnels de la transformation des fruits (artisans, restaurateurs,...)
- écoles primaires et secondaires
- artistes

Des bonus à la participation seront accordés ainsi que la mise en place d'un soutien financier aux projets retenus.

Le dossier de candidature, disponible en mairie, doit être transmis au Parc des Vosges du Nord avant le 30 novembre 2009.



### LE RELAIS "RAM STRAM GRAM"

Un relais Parents Assistants Maternels "RAM STRAM GRAM" a été créé par la Communauté de Communes de Rohrbach-Lès-Bitche. Le Relais Parents Assistants Maternels est un lieu d'écoute, d'échanges, de rencontres et d'information pour les parents, les futurs parents, les assistant(e)s maternel(le)s et toutes personnes intéressées par l'accueil de jeunes enfants.

Il organise une fois par semaine, des activités éducatives et ludiques afin de favoriser les échanges dans un espace de jeux propices à la socialisation et à l'épanouissement des petits.

Ces animations gratuites ont lieu le vendredi de 9h à 11h et s'adressent en priorité aux enfants non scolarisés. Le nombre de participants est limité à 12.

### Calendrier des animations sur réservations jusqu'à fin décembre 2009 :

**Vendredi 13 novembre :** les animaux de la ferme..., peinture, collage

**Vendredi 20 novembre :** sortie à la ferme pédagogique

**Mardi 24 novembre à 20H :** réunion sur le thème "Le contrat Assistant Maternel - Parent, vos droits et devoirs réciproques..."

**Vendredi 27 novembre :** jeux sensoriels (les bébés sont le bienvenus)

**Vendredi 4 décembre :** fabrication d'un pantin

**Mardi 8 décembre :** journée porte ouverte autour du jeu de 9h à 11h30 et de 14h à 19h

**Vendredi 11 décembre :** décors de Noël...

**Vendredi 18 décembre :** goûter de Noël...

*Une petite comptine ou ronde clôturera chaque rencontre.*

Pour une bonne organisation, il est recommandé de s'inscrire auprès du Relais au 03 87 02 01 37 ou par mail : [ram.rohrbach@orange.fr](mailto:ram.rohrbach@orange.fr)

Le Relais sera exceptionnellement fermé du 5 au 6 novembre pour raison de stage.

Responsable : Mme FRANCOIS Marie, animatrice, Educatrice de Jeunes Enfants/ Spécialisée

Permanence téléphonique : lundi de 10h à 14h

Mercredi de 8h30 à 12h30

Jedi de 13h30 à 15h30

Accueil sur rendez-vous : mercredi de 14h à 16h

Jedi de 8h30 à 11h30

Animations : vendredi de 9h à 11h sur réservation.

Ses coordonnées :

Relais Parents Assistants Maternels

2 Rue de l'Agriculture

57410 ROHRBACH LES BITCHE

Tél/fax : 03 87 02 01 37

## La rubrique du Foyer d'Accueil Médicalisé ..



Le Foyer d'Accueil Médicalisé « Fleur de vie » a ouvert ses portes le 11 mai dernier et tourne à 100 % de sa capacité d'accueil permanent depuis le 03 juin. Ce nouvel établissement, très attendu dans le

pays de Bitche a partiellement répondu à un besoin, puisque 20 personnes sont déjà inscrites sur la liste d'attente.

Seules 2 places en accueil de jour sont encore disponibles. Il est géré par l'association Hospitalor qui a confié sa direction à Mme Sandrine DI PAOLA ; cette dernière connaît bien le secteur du handicap pour avoir exercé 15 années auprès d'adultes polyhandicapés. Pour répondre aux besoins des personnes accueillies, une équipe pluridisciplinaire composée de personnel administratif, éducatif, médicaux, paramédicaux et d'entretien, œuvre tous les jours auprès des résidents, l'objectif étant d'individualiser la prise en charge. Un certain nombre d'activités à visée occupationnelle et thérapeutique sont proposées au sein de l'établissement sous forme d'ateliers : multi-sensoriel, gymnastique douce, sport, relaxation, bricolage, cuisine, lecture, cinéma, bainéothérapie...

**Le Foyer recherche des personnes qui souhaiteraient donner quelques heures de leur temps pour accompagner les résidents lors de sorties, de promenades ou leur faire bénéficier d'une activité particulière, telles que le chant, le théâtre, le bricolage... Les personnes pratiquant un instrument ou un art sont les bienvenues pour partager leurs connaissances avec les résidents. Il n'est pas nécessaire d'avoir de diplôme particulier, seule la bonne humeur est de rigueur !**

N'hésitez donc pas à contacter **Emmanuelle HOELLINGER**, éducatrice, au 03.87.27.27.28, qui pourra vous renseigner.

Enfin, le Foyer remercie encore les différentes associations qui ont contribué par leur don à aménager l'une des salles de travail en espace « Snoezelen » (salle dédiée à la stimulation des 5 sens) et à l'achat de matériels (Wii, panier de basket-ball...)

## EFFECTIFS DES ECOLES A LA RENTREE DE CLASSE 2009/2010 (photo en fin de brochure)

ECOLES	EFFECTIFS et ENSEIGNANTS
PETITS ET PETITS	17 (5 enfants de 2 ans + 12 de 3 ans) Mme BLATT Josiane
MOYENS ET GRANDS	20 Mme MUNICH Fabienne
<b>MATERNELLE</b>	<b>Total de 37</b>
CP	18 M. BLATT
CE1 + CE2	22 Mlle BAUER Adeline
CE2 + CM1	21 Mme HOFFMANN Suzanne
CM1 + CM2	21 Mme MARGUIER Cécile
<b>PRIMAIRE</b>	<b>Total de 82</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>119 élèves</b>

Un nombre important d'élèves en classe primaire nous a permis de rouvrir la 4<sup>ème</sup> classe. Une nouvelle enseignante Mlle BAUER Adeline en assure l'enseignement.

L'école élémentaire est dirigée par Mme MARGUIER Cécile avec 82 élèves.

L'école maternelle "Les Boutons d'Or" qui est dirigée par Mme MUNICH Fabienne compte 37 élèves au total. A noter qu'une nouvelle section a été créée pour cette rentrée scolaire 2009/2010, celle des tous petits. En effet 5 enfants de 2 ans nés en début d'année ont pu s'inscrire en première année de maternelle pour la demi-journée. C'est Mme BLATT Josiane secondée par l'aide maternelle WEYANT Milène qui les prend en charge avec les 12 autres petits de 3 ans (âge normal de rentrée en maternelle).

Mme MUNICH Fabienne secondée de l'aide maternelle Rebecca KORDENTZ prend en charge la section des moyens et des grands.

### LA CANTINE SCOLAIRE DU PETIT HAWWESPATZ !

Nous vous informons que le prix des tickets repas de la cantine reste inchangé, à savoir 5 € le ticket. Il vous est possible de prendre les tickets par carnet ou par ticket individuel.

Une nouvelle animatrice nous a été

mise à disposition par l'AICSEPT. Il s'agit de Mme DELLINGER Kathia, en remplacement de Mlle Fleur GRIENENBERGER.

Depuis la rentrée scolaire 2009/2010, la cantine connaît une fréquentation en hausse de 15% par rapport à l'année dernière à la même période.



## LES TRAVAUX

### ASSAINISSEMENT

Le syndicat mixte d'assainissement du bassin versant de la Schwalb a débuté début août des travaux d'amélioration de la collecte des eaux usées sur trois différents secteurs de la commune, à savoir :

- Rue de Guisberg et à l'arrière du cimetière
- Rue de Montbronn et Rue du Stade
- Eaux claires parasites Rue du Château d'Eau

L'entreprise WILLWOHL de Bitche est responsable des travaux de pose des collecteurs. Et l'entreprise SADE de Metz fournit les postes de refoulement.

A ce jour, les travaux de collecte de la Rue de Montbronn sont presque terminés. Le franchissement de la voie SNCF a été effectué durant la semaine 44. Un collecteur a été posé jusqu'au déversement de la rue de la Forêt.

Le syndicat, ayant reçu l'aval de tous les propriétaires concernés par la pose du collecteur dans leur parcelle, a pu reprendre les travaux de la Rue de Guisberg le 7 octobre dernier.

Quant au secteur du Château d'Eau, le tracé de la canalisation a été reconnu. Celle-ci sera posée sur le tracé du fossé existant.

### DEFIBRILLATEUR

La commune sera prochainement dotée d'un défibrillateur semi-automatique qui sera installé à l'extérieur de la mairie donc disponible 24h/24. Des formations gratuites d'utilisation pour tout public seront dispensées tout au long de l'année.

### RENOVATION DU RDC DE LA MAIRIE

Les travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la mairie vont débuter avant la fin de l'année. Un avis d'appel public à la concurrence dans le cadre d'un marché avec procédure adaptée a été lancé. Ce marché est composé de 9 lots comme suit :

Gros œuvre, Plâtrerie, menuiserie extérieure et intérieure, électricité, chauffage sanitaire VMC, chape carrelage, sol souple et peintures.

### TRAVAUX DE PEINTURE

Le couloir de l'école primaire sera repeint lors des vacances scolaires de la Toussaint. Des travaux nécessaires puisque depuis moins de 20 ans rien n'avait été modifié.



## **BOÎTES A LETTRES**

Des nouvelles boîtes à lettres, fournies par la Poste, en remplacement des anciennes très vétustes ont été installées par les agents de la commune.

## **PANNEAU F.A.M**

Un nouveau panneau de signalisation indicateur a été installé à hauteur du foyer communal. Il informe de la direction à prendre pour se rendre aux bâtiments des écoles, du Foyer d'accueil médicalisé ainsi que du club de tir.

## **NETTOYAGE AU CIMETIERE**

Le service technique a procédé dernièrement au nettoyage des abords du cimetière. La haie de thuyas qui longeait le chemin menant à la décharge et le parking du cimetière a été entièrement enlevée. Une nouvelle haie de taille basse a été replantée.

## **CONDUITE EAU RUE DU STADE**

La conduite d'eau allant de la Rue du Stade jusqu'à la fin de la Rue de Lemberg est encore en fonte. Des travaux devraient être entrepris pour le remplacement de cette conduite en PVC. Une étude réalisée par le bureau d'étude BEREST de Phalsbourg est en cours.

## **RESEAU ELECTRIQUE**

ERDF prévoit de supprimer la ligne aérienne qui part des postes du Château d'Eau à la station de pompage et de remplacer les cellules aux postes Central et Eglise. Plus de 2500 mètres de réseau HTA aérien seront débranchés et 3500 m de réseau HTA sont prévus d'être mis en souterrain.

Le nouveau réseau HTA souterrain passera par ces différentes rues, à savoir :

- Rue du Château d'eau
- Rue de Lemberg du n°1 au 32
- Rue de la Chapelle
- Rue Centrale
- Rue de Rohrbach

Le début des travaux est programmé pour le 4 janvier 2010.

## **ECHOS CONSEIL MUNICIPAL**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

 Il décide de fixer à 150€ les travaux de vidange des fosses septiques pour les particuliers.

 Il décide de verser 1 709,75€ de subvention à l'Interassociation en remboursement des frais divers, dont 1300 € occasionnés pour la fête du Jumelage.

 Il décline la proposition d'échange foncier d'un particulier pour une parcelle située au lieudit "Arrenbronnen". Toutefois cette parcelle continuera à bénéficier d'une convention d'exploitation déjà accordée au pétitionnaire.

 Il décline la demande des professionnels de santé de Goetzenbruck et Lemberg pour participer financièrement à la construction d'une maison de santé à proximité de la zone artisanale intercommunale.

 Il accepte la proposition de M HERRMANN Denis pour différer l'acquisition de l'ancienne caserne des pompiers par une location avec option d'achat. Le local lui sera loué pour une durée de 2 ans avec un loyer mensuel de 500 €. A la fin des deux années de location, il devra verser le solde du prix de vente de l'immeuble déduction faite des loyers réglés.

 Il décide de participer à hauteur de 50 % aux frais de broyage d'une dizaine de souche devant la chapelle Ste Vèrene sachant que le prix de l'heure de la machine est environ de 120 euros.

 Il approuve de modifier le règlement du Plan Local d'Urbanisme sur des points mineurs qui ne portent pas atteinte au projet d'aménagement et de développement durable.

 Il décide de confier la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux du projet de sécurisation du centre et des entrées du village à la Société Environnement – Routes – Aménagement (ERA) de METZ.

Ce projet consiste en la création d'îlot ou de plateau pour la protection des piétons plus particulièrement au centre du village.

Le coût prévisionnel est estimé à 150 000 € hors taxes dont 11 440 € HT d'honoraires, soit 8 % de l'enveloppe prévisionnelle.

 Il accepte la proposition de vente de particuliers de différentes parcelles situées au lieudit Anderseits Kremel et Bei der Pfarrwiese.



# QUESTIONS-REponses

Une nouvelle rubrique permet désormais de répondre aux nombreuses questions posées par les administrés et pour lesquelles nous souhaitons en faire part à toute la population.

## 1. Depuis quelle année, la commune cotise à l'association des maires ?

Réponse :

La commune cotise à l'amicale des maires depuis plus de 20 ans.

Cette amicale est un outil de communication et de support d'information pour les maires.

C'est un lieu d'écoute afin de les accompagner dans l'exercice de leur charge, en les aidant davantage dans leurs fonctions, par la formation, l'information, l'assistance et le soutien.

## 2. Pourquoi il y a une taxe pollution sur la facture d'eau ?

Réponse :

Cette redevance a été mise en place par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964. Sont assujettis à cette redevance tous les abonnés domestiques (habitants).

Les taux pour cette redevance sont de  
- zone 1 : 0,265 €/m<sup>3</sup> Dégradation et risque de dégradation des eaux faible.

- zone 2 : 0,345 €/m<sup>3</sup> Dégradation et risque de dégradation des eaux forte

- zone 3 : 0,424 €/m<sup>3</sup> Dégradation et risque de dégradation des eaux très forte

Notre commune a été classée en zone 2 donc elle applique un taux de redevance pollution domestique de 0,345€ par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

Concrètement, la commune agit simplement comme intermédiaire entre les abonnés, par l'encaissement de la redevance, et l'agence de l'eau du Bassin Rhin-Meuse à qui elle est reversée.

Cette taxe permet d'assurer une partie du financement des investissements nécessaires à une amélioration de la qualité des cours d'eau, à travers des subventions.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez consulter le site de l'agence de l'eau [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr), sous la rubrique Redevances.

## 3. Le maire ou ses adjoints sont-ils payés quand ils vont à des réunions, exemple : communauté des communes, syndicat, assainissement...

Réponse :

Outre la possibilité de percevoir des indemnités de fonction, la loi reconnaît à tous les élus municipaux le droit au remboursement d'un certain nombre de frais, notamment ceux nécessités par l'exécution de mandats spéciaux ou par l'assistance à certaines réunions.

Les maires peuvent par ailleurs bénéficier d'indemnités pour frais de représentation. Il faut noter que l'indemnité de fonction du maire contient déjà une indemnité appelée Frais d'Emplois à hauteur de 17% pour ses déplacements, représentations diverses liés à son mandat. Dans notre commune, outre l'indemnité de fonction (soumise à la retenue à la source) qui lui est versée, le maire ne perçoit aucune autre indemnité supplémentaire liée à ses déplacements, réunions.

Les adjoints quant à eux, perçoivent une indemnité fixée par le conseil municipal qui est toujours subordonnée à un exercice effectif des fonctions. Ils ne perçoivent rien de plus s'ils doivent assister ou représenter le maire à diverses réunions.

## 4. Pourquoi les objets encombrants ménagers et extra ménagers n'ont pas été ramassés dans la Rue des Prés ?

Réponse :

Effectivement le ramassage des objets encombrants ménagers et extra-ménagers du mercredi 21 octobre n'a pas été effectué dans cette rue.

A l'occasion de la mise en place de la collecte Multiflux avec ramassage à bras latéral robotisé, VEOLIA s'est appuyée sur la recommandation R437 de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés).

En effet les nouveaux plans de tournée intègrent des points de collecte, notamment en début d'impasse où la Sté VEOLIA ne fera plus de marche arrière. Les camions ne desserviront ces rues qu'à la seule condition de pouvoir faire demi-tour à l'extrémité de celles-ci. Malheureusement la configuration de certaines impasses ne permet pas d'aménagement dans ce sens.

# La page des associations ...

## L'INTERASSOCIATION



La 14<sup>ème</sup> édition du marché de Noël se tiendra le dimanche 13 décembre à la salle polyvalente. Tous ceux et celles qui souhaitent y tenir un stand, peuvent s'inscrire avant le

**VENDREDI 13 NOVEMBRE 2009**

en téléphonant à la présidente de l'Interassociation, Mme HECKEL Micheline 03.87.96.36.56 ou à la secrétaire Mme BONNOT Rolande 03.87.96.44.93.

## LES JOYEUX SENIORS

Les joyeux seniors ont débuté leurs séances récréatives le vendredi 11 septembre dernier. Ils se retrouvent le vendredi après-midi, tous les quinze jours, au presbytère de la commune. L'occasion pour eux de se retrouver dans la convivialité et la bonne humeur.



Vous pouvez vous associer à eux lors de leur prochaine réunion qui aura lieu le vendredi 6 novembre à 14 heures.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le président M HUBER Gérard au 06 33 29 93 35.

## LE CALENDRIER DES POMPIERS



La traditionnelle vente des calendriers de l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Enchenberg-Montbronn se fera à partir du 14 novembre prochain. Veuillez leur réserver un bon accueil.

## DANSE, AEROBIC ET STEP



Mme GOWAN Sylvie, animatrice sportive, diplômée d'Etat, vous propose pour l'année 2009/2010, à la salle polyvalente, les animations suivantes :

### DANSE :

Pour les petits (maternelle) : mercredi de 10h15 à 11h  
Les moyens (du CP au CM1) : mercredi de 11h à 12h  
Les grands (CM2 et plus) : samedi de 11h à 12h

### AEROBIC, STEP :

AEROBIC (pour les débutants) : mardi matin de 9h à 10h  
STEP (pour les confirmés) : jeudi soir de 19 à 19h30  
AEROBIC (confirmés) : jeudi soir de 19h30 à 20h30

Pour tout renseignement, prendre contact auprès de Mme GOWAN au 03.87.02.73 61

## LE CLUB DE TIR



La première rencontre de la « Journée des Associations Mosellanes » organisée par le conseil général s'est déroulée le mercredi 14 octobre sur le site de la Smart à Hambach.

L'Association des tireurs d'Enchenberg a été l'un des 5 lauréats du secteur de Sarreguemines-Bitche.

Elle a été primée dans la catégorie "bénévoles" par un chèque de 300 €.

⇒ Voir article et photo en fin brochure.

## LA GYM DES SENIORS



Les séances de gym seniors animées par Mme SPECK Elisabeth ont repris le **mardi de 14H à 15H** à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la

salle polyvalente.

Pour tout renseignement : ☎ 03.87.96.60.12

## RELAXATION



Mme LAMBRECH Marie-Claire reprend les séances de relaxation le mercredi soir de 20H à 21H dans la salle polyvalente.

Pour tout renseignement, vous pouvez la contacter au ☎ 03.87.96.40.04

## LA PAROLE AUX JEUNES



Un courrier a été adressé dernièrement à tous les jeunes de la commune se situant dans la tranche d'âge de 13 à 18 ans. La municipalité leur propose de s'exprimer sur la création de nouveaux projets qui leurs sont destinés.

Deux questions leur ont été posées, à savoir :

- que voudrais-tu que la commune fasse pour toi ?
- que serais-tu prêt à faire pour y parvenir, et que serais-tu prêt à faire pour la commune ?

La réponse à ces questions peut se faire sur le site de la commune [www.enchenberg.fr](http://www.enchenberg.fr), sous l'onglet « contactez-nous » mais également par courrier ou lors des permanences du maire ou des adjoints en mairie :

# Le guide du Multiflux

**Rappel** : Le jour de ramassage des ordures ménagères / multiflux est fixé au **MERCREDI**

## **ATTENTION ! Infos pour le ramassage des OM /Multiflux pour fin d'année 2009**

**LA COLLECTE DU MERCREDI 11 NOVEMBRE EST REPORTEE AU JEUDI 12 NOVEMBRE**

**LA COLLECTE DU MERCREDI 23 ET 30 DECEMBRE EST INCHANGEE**

## **LES**

Les  
par la



## **BACS DE 120L OU 240L**

bacs de 120 litres ont été remplacés commune en tenant compte de la composition des foyers, selon la

dotation suivante :

Volume du bac	120 Litres	240 Litres
1 personne	1	
2 personnes		1
3 personnes		1
4 personnes	1*	1
5 personnes	1	1
+ de 5 personnes		2

Les foyers d'une personne possédant déjà un bac de 240 litres peuvent le conserver si elle le souhaite.

\*Concernant le volume du bac, il pourra être réajusté selon les particularités de grande consommation d'emballages de chaque foyer ainsi que pour les foyers de 4 personnes, une poubelle de 120 litres peut être donnée en complément de celle de 240 litres.

## **RAPPEL**

Il est rappelé que ni le nombre de bacs, ni la taille du bac n'entrent dans le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

## **POSITIONNEMENT DU BAC**

Les bacs doivent être placés d'une façon précise pour être collectés :

- Ils doivent en premier lieu comporté l'autocollant remis par le système ou la mairie en cas de remplacement d'une poubelle défectueuse
- Pas de sacs poubelle à côté des bacs : le bras ne collecte que des bacs
- Pas de bac qui déborde : risque de chute des déchets sur la voirie
- bac parallèle à la rue
- Poignée côté habitation
- Bacs deux roues positionnés 2 par 2 si possible
- Bacs éloignés de tout obstacle : laisser au bras la place pour se déployer, éviter d'accrocher les objets
- Pas de bacs sous les fils électriques bas : risque d'accrochage du bras
- Pas de bacs sous des arbres : risque d'accrochage du bras

## **Questions fréquentes :**

- **Que faire lorsqu'on a utilisé toute la dotation de sacs couleur ?**  
Un stock de tous les sacs couleur est disponible en mairie
- **En cas d'hésitation, quel sac dois-je utiliser ?**  
Utiliser les sacs bleus
- **Suis-je limité à un nombre de sacs par collecte ?**  
Non, les sacs s'utilisent en fonction des consommations, vous pouvez y mettre autant de sacs orange que vert ou bleu en fonction de vos usages de consommations.
- **Comment reconnaître les emballages recyclables des autres déchets ?**  
Les sacs disposent d'une infographie représentant les déchets à mettre dedans.
- **Que signifie le point vert sur nos emballages ?**  
Le point vert figurant sur 95% des emballages ne signifie pas obligatoirement que le produit est recyclable. Il informe le consommateur que l'entreprise productrice de l'emballage ou la personne qui met le produit sur le marché participe au financement d'un système collectif de gestion des déchets d'emballages en France et verse pour cela une contribution à Eco-Emballages pour chaque emballage mis sur le marché.
- **Pourquoi la taille des sacs couleur n'est-elle pas plus grande ? Notamment les sacs bleus ciel**  
Une fois le bac vidé, les sacs multiflux sont transportés vers l'unité de tri. Cette dernière dispose de plusieurs chaînes de tri avec des bacs de récupération par couleur. Afin que les sacs multiflux puissent être récupérés par ces bacs, leur taille doit être précise. C'est pourquoi il est important de respecter une taille maximale.

# Parole à l'Equipe Municipale

## Le mot de M Laurent BICHLER, conseiller municipal



Chères habitantes et chers habitants d'Enchenberg,

Depuis 1989, une majorité d'entre-vous m'ont accordé votre confiance pour participer à l'essor et à l'avenir du village. Je vous en remercie sincèrement. Au fil des années, j'ai découvert un village, aux multiples facettes avec un patrimoine

architectural, archéologique, historique, légendaire et naturel où la liste des espèces florales se rallonge d'années en années. En trente ans, j'ai suivi avec attention l'évolution positive et la qualité de vie de notre commune. Toutes les personnes que j'ai rencontré lors des fêtes, des réunions ou sur les chantiers m'ont apporté un plus. Aujourd'hui, je remarque que la crise actuelle s'accompagne d'une prise de conscience individuelle et collective. La solidarité, la gentillesse et la sérénité commencent à retrouver toute leur place après avoir été reléguées au rang des niaiseries par des décennies d'individualisme forcené. En nous mettons sur la fréquence de la réception, il n'y a aucun rêve qui ne puisse se réaliser. Le futur de notre village sera celui qui est actuellement dans notre esprit. Dès à présent, c'est à nous de jouer.

Cordialement,

Laurent Bichler

## Le mot de M GLERON Jean-Claude, conseiller municipal



Tout simplement merci à toutes et à tous de la confiance que vous m'accordez depuis treize ans au sein du conseil municipal. J'en suis très honoré, d'autant plus que je ne suis pas né "Hawwerspatz". Mais cela fait déjà 25 ans que ces gentils moineaux m'ont adopté, moi "français de l'intérieur" comme diraient certains.

Il fait bon vivre partout, il suffit de vouloir s'intégrer, ce que j'ai fait du mieux que j'ai pu en devenant membre

actif de l'association de la chapelle Ste Véréne. C'est un lieu magique qui me tient à coeur et où il fait bon se ressourcer.

Cela fait maintenant plus d'un an que la nouvelle équipe municipale fonctionne, et je suis fier d'en faire partie. Je soutiendrai au mieux tous les projets que nous traiterons pour le bien de vous tous et pour améliorer la qualité de vie de notre commune.

Mais je tiens aussi à remercier l'ancienne équipe municipale dont j'ai fait partie durant deux mandats et sans laquelle je ne serais pas là aujourd'hui.

Merci à vous.

Jean Claude Gléron

## Le mot de M GLASER Pascal, conseiller municipal

Mesdemoiselles, Mesdames, et Messieurs,



C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui. Tout d'abord, laissez-moi vous remercier de m'avoir accordé votre confiance lors des dernières élections municipales.

Natif d'Enchenberg, j'ai grandi dans ce village et j'ai participé dès mon plus jeune

âge à la vie associative locale. C'est là, que j'ai pris conscience que les associations sont indispensables à l'animation et à la valorisation du village, qu'elles sont un excellent vecteur d'intégration et qu'elles resserrent les liens entre les concitoyens.

En tant que nouveau conseiller municipal, je souhaite mettre l'expérience que j'ai acquise dans la vie associative, ainsi que mon énergie, ma volonté et mon enthousiasme au service de vous tous. Afin de ne pas vous décevoir, je veillerai toujours à privilégier l'intérêt général lors des décisions que le conseil municipal sera appelé à prendre.

Je m'investirai pleinement dans la mission que vous m'avez confiée et je m'efforcerais de me montrer digne de votre confiance.

Cordialement

Pascal GLASER

# "Hawwespätze à l'honneur"!!

Mme BEHR épouse FATH Rose, 91 ans ...



Le 26 juin dernier, **Mme FATH née BEHR Rose** demeurant chez sa fille Céline, a fêté ses 91 printemps.

Mme ZINSIUS épouse STAB Catherine, 97 ans..



Mme ZINSIUS épouse **STAB Catherine**, vient de fêter le 12 octobre, son 97ème anniversaire. Elle est **la doyenne du village**

Mme LANG Joséphine, 90 printemps.... en automne



En ce jour du 27 octobre 2009, **Mme LANG Joséphine** a fêté ses 90 ...automne !.

*Au nom de la commune,  
Toutes nos félicitations  
et nos meilleurs vœux !*

...elle avait oeuvré 36 ans au service de la commune.

# LES ARBORICULTEURS



Chers arboricultrices et arboriculteurs,

Voici l'automne bien entamé et la récolte du verger rentrée. Je profite du journal communal pour remercier les arboriculteurs qui m'ont fait confiance pour l'investiture à la présidence du Syndicat arboricole. Je ferai de mon mieux pour m'acquitter de cette tâche. Je compte surtout sur la collaboration des anciens qui ont une grande expérience dans ce domaine, toutes les propositions seront écoutées, discutées.

La fête arboricole du 4 octobre dernier a été, grâce à l'aide de bénévoles, une grande réussite : le bilan est positif, grand merci à tous.

Avec le comité, nous avons déjà aménagé une décoration extérieure du verger et nous avons encore d'autres projets.

Toutes les personnes qui souhaiteraient y participer seraient les bienvenues.

Salutations amicales.

**M MEYER Gérard**  
Président

# Club de Tir

Le mercredi 14 octobre dans le cadre des JAM (Journées des Associations Mosellanes) organisées par le Conseil Général au centre de communication SMART à Hambach, Mme GAENG Sonia s'est vu décernée le 1<sup>er</sup> prix du trophée « Bénévole » du territoire Sarreguemines-Bitche par son parcours et son investissement exemplaire depuis une dizaine d'années au sein de l'Amicale des Tireurs d'Enchenberg. Méthodique et organisée, elle a su canaliser les



énergies humaines pour la pérennisation de l'association. Elle n'en tire aucune gloire personnelle, sa seule fierté c'est d'avoir pu offrir du bonheur aux membres et à l'ensemble de la collectivité. De part sa sélection, elle sera notre ambassadrice du territoire Sarreguemines-Bitche du Prix Départemental au mois de février 2010. Par cette distinction le club a reçu le label « Bénévole 2009 »

Bravo Sonia et toutes nos félicitations et d'encouragements pour les départementaux à Metz.

**M GRAD Christian**  
Président

# Rentrée scolaire 2009-2010



Au total 119 élèves fréquentent l'école maternelle et primaire de la commune d'Enchenberg pour la rentrée 2009/2010.

# Contes Lorrains DU BITCHERLAND



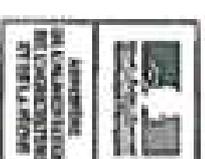
our Noël, offrez-vous, offrez à vos amis et proches  
et Ouvrage paru dernièrement dans le village.

avec : La fée du Wissestein, Le varinier,  
Les mercenaires suisses, La tombe d'Adam Funk  
Le bâton merveilleux de Saint Pirmin,  
Amenchen et le village d'Enchenberg  
La cloche du Klockenberg, Le Brimbelflot,  
Le Bid de Siersthal, Le diable forgeron,  
La lour beffroi de Lambach, Lessive à l'Amschel,  
ous passerez d'agréables moments, à rire et à pleurer.

ouvrage est disponible chez les auteurs, Tél 03 87 96 43 05  
Ou à l'épicerie BURGUN  
Ou au prochain Marché de Noël à Enchenberg

format 21 x 21

88 pages : prix 15 €



recensement  
agricole  
2010

## Le recensement agricole 2010

La direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

### recherche des enquêteurs

**Objectif :** Assurer la collecte d'informations  
auprès des exploitants agricoles par saisie  
directe sur ordinateur portable.

**Profil :**

- disponibilité
- goût du relationnel
- sens de l'organisation et rigueur
- connaissance du milieu agricole
- permis de conduire et véhicule requis

Pour la période de :  
septembre 2010  
à avril 2011

**Dépit des candidatures :**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

SPRSE - Recrutement pour le recensement agricole

4 rue Wilson - 57046 Metz Cedex 1

Courriel : [rec2010.lorraine@agriculture.lorraine.fr](mailto:rec2010.lorraine@agriculture.lorraine.fr)

Site internet : <http://www.lorraine.agriculture.gouv.fr>